

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 019-2016
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.62

Déposée le: 18.01.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Machado Rebmann (Bern, LAVerte) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 21.01.2016

N° d'ACE: 774/2016 du 22 juin 2016
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: -
Proposition du Conseil-exécutif: **Rejet**



Revenu de base inconditionnel: introduction éventuelle dans le canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé de présenter un rapport indiquant comment introduire le revenu de base inconditionnel dans le canton de Berne et précisant quelles adaptations législatives sont nécessaires pour ce faire.

Développement :

« L'automatisation galopante va bouleverser le monde du travail. Elle porte en elle le germe de conflits sociaux [trad.] ». Tels sont les propos du professeur du MIT Erik Brynjolfsson rapportés dans un article de la *NZZ am Sonntag*¹. « Il faut trouver des réponses politiques », poursuit-il. « Avec le revenu de base, la Suisse a déjà envisagé un modèle novateur qu'il pourrait être nécessaire de mettre en œuvre dans 10 à 20 ans pour contrer les conséquences de l'automatisation. La Suisse peut se permettre ce modèle, car le pays est riche et productif et qu'il utilise efficacement la technologie. La Suisse est pour moi un modèle pour l'avenir [trad.]. »

¹ <http://www.grundeinkommen.ch/die-schweiz-ist/>

L'initiative populaire fédérale « Pour un revenu de base inconditionnel » sera vraisemblablement soumise au vote cette année. Le canton de Berne devrait réfléchir aux moyens d'instaurer ce revenu de base au niveau cantonal. Le revenu de base doit permettre à toute personne de mener une existence digne : il est de 2500 francs par mois environ pour les adultes et de 625 francs environ pour les enfants et les adolescents. Il est versé inconditionnellement, que la personne exerce une activité professionnelle ou non.

Le coût du revenu de base est estimé à environ 200 milliards de francs par an. Cela représente un tiers du produit national brut de la Suisse. Il ne s'agit pas d'une prestation sociale supplémentaire. Le revenu de base correspond à ce qui est nécessaire pour couvrir le minimum vital. Toute personne vivant en Suisse, y compris les enfants, dispose déjà de cette somme, mais de diverses sources et à des conditions diverses. Il s'agit de rendre inconditionnel le versement d'un revenu dont toute personne a besoin pour vivre.

Motivation de l'urgence : Le revenu de base inconditionnel sera soumis à la votation fédérale cette année. Les conditions de mise en œuvre étant peu connues dans la Suisse fédéraliste, Berne doit présenter un rapport indiquant comment introduire ce revenu de base dans le canton.

Réponse du Conseil-exécutif

Le peuple suisse a rejeté clairement l'initiative populaire fédérale « Pour un revenu de base inconditionnel » lors de la votation du 5 juin 2016, suivant ainsi la recommandation du Conseil fédéral et de l'Assemblée fédérale.

L'initiative ayant été aussi nettement refusée dans le canton de Berne, il y a fort à parier que l'introduction d'un revenu de base inconditionnel ne gagnerait pas la faveur des Bernois. Celle-ci pourrait générer de plus un effet d'aspiration indésirable, compte tenu de la liberté d'établissement dont bénéficient les personnes de nationalité suisse, les réfugiés reconnus et les personnes admises à titre provisoire, de sorte que son financement coûterait plus cher.

Pour ces raisons, le Conseil-exécutif estime qu'il est inopportun d'entamer à l'heure actuelle des démarches en vue de l'introduction d'un revenu de base inconditionnel.

Destinataire

- Grand Conseil